
Présentation

[Imprimer](#)

L'économie maritime : des activités diverses et localisées

La France possède la deuxième plus grande superficie d'espaces marins au monde (11 millions de km²), derrière les Etats-Unis (11.4 millions km²), mais devant l'Australie (8.1 millions de km²) et la Russie (7.6 millions de km²).

Cela représente près de 20 fois la superficie terrestre de la France Métropolitaine. De fait le pays peut compter sur l'exploitation durable des ressources marines comme levier important de développement économique. D'ailleurs, la stratégie de la « croissance bleue » de l'Union européenne, prévoit des plans d'actions visant à développer les activités maritimes porteuses de croissance durable : aquaculture, biotechnologies bleues, tourisme, énergies marines et exploitation minière des fonds marins. Ces plans sont intégrés dans la stratégie « Europe 2020 ».

En France, la palette des activités maritimes diffère selon les régions, en lien avec leurs spécificités climatiques, géographiques ou leur position par rapport aux principales zones de pêche et aux grands axes de transports maritimes.

Source : Insee Première N°1573 – Novembre 2015

450 000 emplois générés par l'économie maritime

Industrie et services nautiques

[Haut de page ?](#)

Construction et activités navales

L'Europe est largement distancée dans le domaine de la construction des grands navires à faible valeur ajoutée. La France demeure, toutefois, une grande puissance maritime. Elle reste aussi un acteur important de la conception, de la réalisation et de la maintenance des navires à forte valeur ajoutée, des équipements innovants embarqués.

Nos entreprises restent parmi les leaders mondiaux sur les marchés des grands navires militaires et civils à passagers, la réparation navale grande plaisance et quelques marchés de niche ou leurs innovations et leur qualité de services font la différences.

[Haut de page ?](#)

La chaîne de valeur de la filière

[Haut de page ?](#)

Des opportunités : les Énergies Marines Renouvelables, les projets « Navires du Futur » et « Port du Futur »

Ports, infrastructures et transports maritimes

Les ports sont en perpétuelle mutation. Ils doivent s'adapter aux évolutions du transport maritime (navires XXL, ...), à celles liées au changement climatique ou aux demandes sociétales. Par ailleurs, depuis la loi de 2008 portant réforme portuaire, les ports ont changé de métier. Leur rôle n'est plus d'assurer le chargement/déchargement des navires, mais d'être des acteurs moteurs aussi bien sur les questions de développement durable, d'aménagement du territoire que sur celles d'évolution des activités portuaires, en particulier avec des projets d'économie circulaire.

Source : 5èmes Assises du Port du futur - 19 octobre 2015

Un périmètre multidimensionnel et encadré

Le Port du Futur devra s'adapter aux évolutions sociétales, environnementales, économiques, techniques, et prendre en compte l'accueil des « navires du futur ».

Qu'ils soient port de commerce, de pêche, de plaisance, militaire, ou, comme le plus souvent, une association de ces différentes typologies, les ports devront anticiper les changements climatiques, favoriser l'acceptabilité sociétale, développer la modularité, les liaisons ville/port, et la gestion opérationnelle durable. Ces problématiques sont considérées selon une démarche de développement durable et dans le cadre de dispositifs législatifs présents et futurs.

Source : Pôle mer Méditerranée

Navire du futur

Des navires plus économies, plus propres et plus sûrs. Le secteur naval, civil, militaire et de grande plaisance, est mondialement soumis aux problématiques sécuritaires, réglementaires et de développement durable, tant pour ses activités de conception et de construction que pour celles des services associés (maintenance, logistique portuaire, etc).

À chaque marine son périmètre et son modèle de progression

Chacune des cinq Marines tend à réduire ses impacts environnementaux, poussée par une réglementation contraignante croissante, tout en maintenant sa compétitivité avec des coûts de construction et d'exploitation maîtrisés, le tout sans faillir aux règles de sécurité et de sûreté maritime. Un objectif commun avec des approches technologiques différentes selon qu'elles adressent la Marine Militaire, Marchande (dont fluviale), de Plaisance et Grande Plaisance, de Pêche ou Scientifique et Navires spéciaux (offshore, ...).

Source : Pôle mer Méditerranée

[Haut de page ?](#)